



Gestion sanitaire post-incendies (et tempêtes)

Contexte

Les différents épisodes de canicule et de sécheresse de l'été 2026, ont favorisé les incendies de forêts en Nouvelle Aquitaine. Ils ont conduit à la destruction d'environ 47 000 ha, notamment en Gironde avec le terrible incendie particulièrement destructeur à Saumos fin juillet mais aussi dans les Landes avec des incendies de moindre ampleur. Par ailleurs, de nombreux chablis, volis ont été générés en 2026 par plusieurs épisodes venteux de forte ampleur qui ont traversé la région lors des tempêtes Nils et Pédro en février et de gros orages fin août dans le secteur de Peyrehorade (40).

Les peuplements forestiers frappés par ces incendies et tempêtes sont particulièrement favorables au développement d'organismes opportunistes nuisibles aux résineux comme des insectes cambioxyphages et en particulier, le scolyte sténographe du pin.

La liste des principaux organismes nuisibles susceptibles de coloniser les peuplements sinistrés est donnée dans cette note en précisant les risques associés à chacun d'eux et en formulant des recommandations pour la gestion de ces risques. Ces recommandations sont présentées sous forme d'un logigramme décisionnel élaboré par le Département de la Santé des Forêts (DSF).

Enjeux sanitaires de prévention du risque entomologique

Les peuplements forestiers parcourus par le feu sont désormais constitués d'arbres affaiblis dépérissants ou morts, particulièrement attractifs pour les insectes comme le scolyte sténographe du pin (*Ips sexdentatus*) et des buprestes dont le bupreste bleu (*Phaneops cyanea*). Ces insectes se développent dans le liber qui est la partie vivante de l'écorce. En détruisant les tissus conducteurs de la sève lors de leur développement dans les arbres affaiblis, ces insectes entraînent leur mort. Ces insectes favorisent aussi le développement de champignons responsables du bleuissement du bois qui en déprécie la valeur.

Suite à l'incendie de la forêt d'Anglet du 30 juillet 2020 et des méga-feux girondins de Landiras et La-Teste-de-Buch de juillet 2022, les premières attaques de sténographe étaient visibles entre 15 jours et un mois après la fin des incendies. En 2026, les premières attaques sont constatées une semaine seulement après les incendies.

Le sténographe a un fort pouvoir de multiplication et de colonisation du fait de son cycle de développement rapide lui permettant de dérouler de 2 à 3 générations par an. De ce fait les populations de cet insecte peuvent s'accroître brutalement pour atteindre rapidement un niveau épidémique.

Au niveau épidémique, les attaques des sténographes ne se limitent plus aux arbres affaiblis et concernent aussi sur des arbres sains situés dans les zones incendiées et leur périphérie. Une pullulation non maîtrisée de scolytes sténographes constitue donc un risque phytosanitaire majeur. Face à ce risque, il convient de mettre en œuvre des mesures de prévention et de gestion visant à contenir les populations de scolytes sous le seuil épidémique.

On n'observe qu'une seule génération par an pour la plupart des espèces de buprestes. Leur capacité de multiplication est donc plus faible et les enjeux phytosanitaires sont moindres que pour les scolytes.

Les peuplements incendiés sont aussi particulièrement attractifs pour un insecte longicorne comme *Monochamus galloprovincialis*. C'est également un insecte opportuniste qui peut par ailleurs être vecteur du nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*). Les peuplements incendiés peuvent donc constituer des zones favorables à la multiplication de l'insecte vecteur et à la contamination par le nématode du pin de peuplement jusque-là indemnes. Si du fait de la distance entre les foyers de nématode de Seignosse (40) et de Lescar (64) et les zones incendiées de Gironde et des Landes, il paraît peu probable que des *Monochamus* porteurs du nématode du pin se déplacent jusqu'à Biscarrosse (40) ou à Luglon (40), et encore moins jusqu'au Porge (33), les risques pour les peuplements incendiés à l'intérieur des actuelles zones délimitées et leur immédiate périphérie comme par exemple le feu de Magesq du 28 août, sont à surveiller.

Recommandations d'exploitation et de gestion

Pour prévenir ces risques phytosanitaires du fait de pullulations des insectes cambioxyphages, il est recommandé d'exploiter **et d'évacuer** hors forêt les bois incendiés dès que les conditions de sécurité le permettent et, idéalement, avant le printemps 2027. Les peuplements de pins incendiés présentent différents faciès selon leur degré d'exposition au feu :

(i) Arbres complètement brûlés. Les mécanismes de résistance de ces arbres aux pressions phytosanitaires sont annihilés. Toutefois, leur liber desséché ne constitue plus un substrat favorable au développement des insectes cambioxyphages (scolytes, buprestes et *Monochamus* en début de développement larvaire). Le risque de pullulation associé à ces arbres est donc très faible. **En pratique, ils peuvent être laissés sur place ou exploités en dernier si une valorisation du bois est envisagée.**

(ii) Arbres fortement stressés par le feu, mais dont le houppier ou le tronc n'est pas complètement carbonisé. Il peut s'agir d'arbres présentant un houppier partiellement vert ou complètement roussi, avec un liber encore frais. Ces arbres constituent un substrat particulièrement favorable au développement des insectes cambioxyphages, d'autant plus que leurs capacités de défense sont fortement réduites. **Ils doivent donc être éliminés en priorité et évacués avant l'émergence de nouvelles générations d'insectes cambioxyphages qui ne prend que quelques semaines en été pour des insectes comme les sténographes.**

Une attention particulière doit être portée au stockage des grumes, qui constituent un substrat très favorable au développement des scolytes si la durée de stockage dépasse celle d'une génération. Il a pu être observé en 2023, des situations de ce type suite à des coupes réalisées après l'incendie de La Teste-de-Buch. **Il est préférable de ne pas multiplier les coupes d'arbres encore vivants lorsque les bois ne peuvent pas être évacués rapidement, pendant les périodes favorables au développement des insectes et de limiter le stockage des grumes en bord de route à une durée de 4 à 5 semaines maximum.**

(iii) Arbres épargnés par les flammes, avec un houppier encore vert. Leurs mécanismes de défense sont fonctionnels et leur résistance aux attaques est maximale. Ils ne sont susceptibles d'être colonisés qu'en cas de forte pullulation. **En pratique, ces arbres ne doivent pas faire l'objet d'une exploitation préventive et peuvent être conservés sur pied.**

Lors des opérations d'exploitation, il est recommandé de préserver les feuillus présents dans les parcelles. Les peuplements mélangés sont généralement moins attractifs pour les insectes xyloxyphages associés aux résineux. Un passage de rouleau landais après la coupe des pins incendiés peut s'avérer utile pour réduire l'attractivité des rémanents de coupe vis-à-vis du *Monochamus*.

Un logigramme d'aide à la décision, rédigé par le DSF, permettant d'identifier les arbres à exploiter prioritairement ou à conserver en précisant les modalités de surveillance à mettre en œuvre.

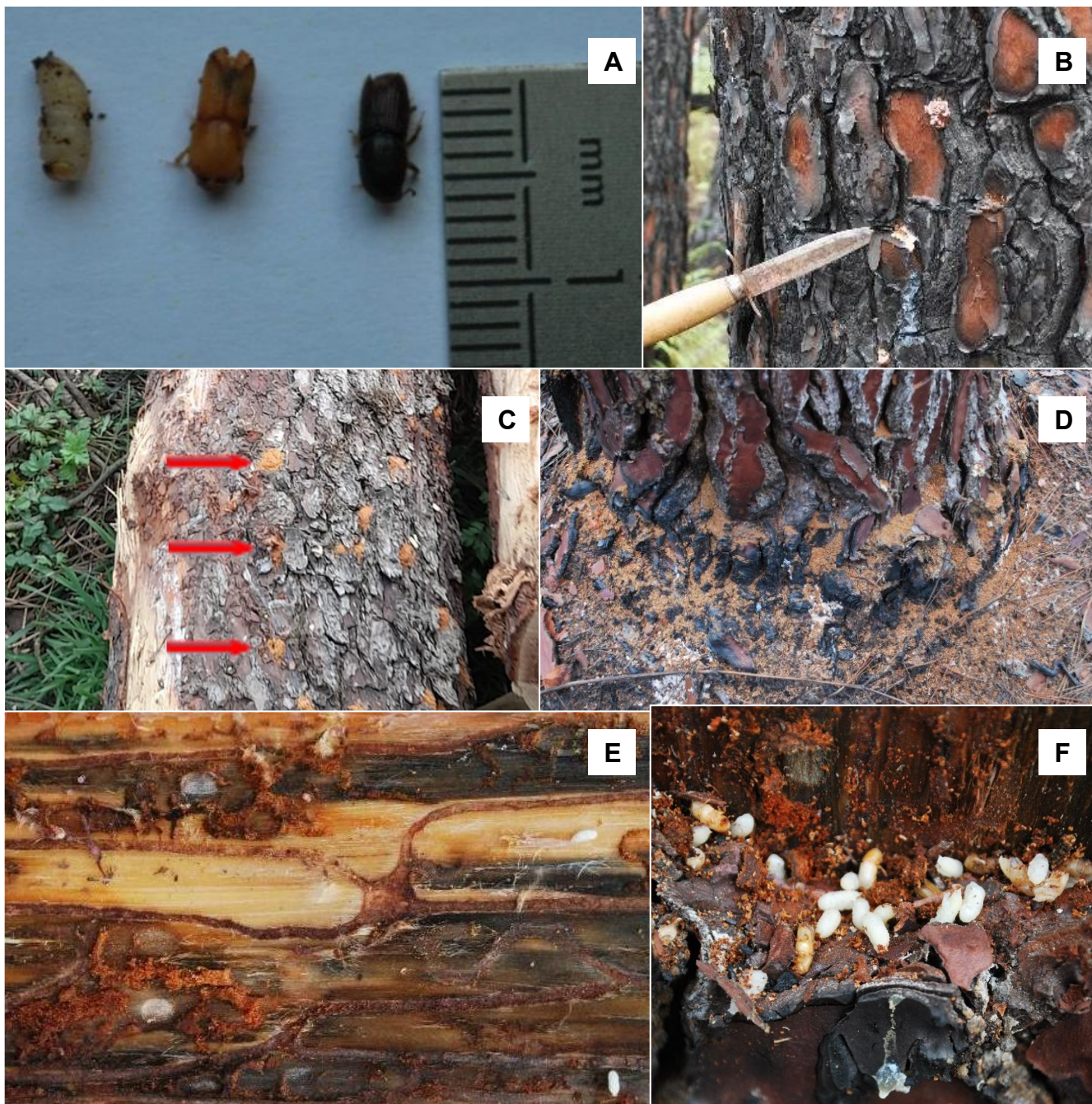
La gestion différenciée des peuplements incendiés proposée permet de limiter les risques d'infestation et de pullulations entomologiques tout en conservant, lorsque cela est pertinent, des arbres susceptibles de contribuer à la régénération naturelle des peuplements.

Détection précoce des attaques de scolytes

Les attaques de scolytes se détectent par la présence de petits trous avec expulsion de sciure rousse au niveau des troncs (fiche diagnostic). Des écoulements de résine attestent d'une réaction de l'arbre qui, selon sa vigueur, pourra ou pas surmonter l'attaque. En été, les scolytes accomplissent la totalité de leur cycle de développement en environ un mois. Les adultes issus de ce cycle de développement peuvent à leur tour attaquer d'autres arbres affaiblis pour donner naissance à de nouvelles générations. L'enjeu est d'empêcher par élimination des arbres encore vivants contaminés par les scolytes, une évolution exponentielle des populations susceptibles de conduire ultérieurement à des attaques sur des pins sains.

Pour en savoir plus : [site ephytia forêt fiche sténographe](#)

Fiche diagnostic sténographe



Éléments de reconnaissance du sténographe. A : nymphe, jeune adulte et adulte, B : pralines de résines en début d'attaque sur arbre vivant, C : trous de pénétration avec sciure rousse, D : accumulation de sciure rousse au pied des arbres attaqués, E : galerie sous corticale en étoile avec des galeries de plusieurs dizaines de cm de long, F : larves sous écorce.

Détection précoce des attaques de buprestes

Les attaques de buprestes sont discrètes malgré de possibles des écoulements de résine, du fait de l'absence d'expulsion de sciure. Le symptôme le plus visible de ces attaques de buprestes, réside dans le changement de couleur du houppier qui jaunit avant de rougir assez rapidement. Les buprestes bleus accomplissent leur cycle de développement en un an. Leurs attaques donnent lieu à l'émergence de nouveaux individus adultes au printemps de l'année suivante qui à leur tour s'attaquent à d'autres arbres affaiblis.

L'enjeu est d'empêcher une augmentation des populations, par élimination des arbres encore vivants attaqués par les buprestes. Comme ces insectes ne font qu'une seule génération par an, l'enjeu de vitesse d'exploitation est relatif et moindre comparativement à la gestion du risque scolyte. L'abattage des arbres avec un houppier en partie jauni, que ce soit par l'incendie ou le bupreste, permet néanmoins de limiter les deux bioagresseurs.

Pour en savoir plus : [site ephytia forêt fiche bupreste bleu](#)



Enjeux sanitaires post-coupe et reboisement

D'autres organismes nuisibles sont susceptibles de générer des dégâts après exploitation des zones incendiées. Le **fomès** (*Heterobasidion* sp.) est un des deux champignons responsables de la maladie du rond entraînant des mortalités de pin maritime. Il est fortement recommandé soit de protéger les souches fraîchement exploitées par traitement en utilisant un produit à base de *Phlebiopsis gigantea* (ROTSTOP) soit de procéder à un dessouchage et à une évacuation des souches. Pour en savoir plus : [site ephytia forêt fiche fomes](#)



Le **Rhizina** (*Rhizina undulata*) est un genre d'ascomycète dont la fructification est favorisée par les fortes montées en température du sol. Les incendies peuvent donc favoriser son développement et conduire à des taches de mortalité en ronds. Pour en savoir plus : [site ephytia forêts fiche rhizina](#)

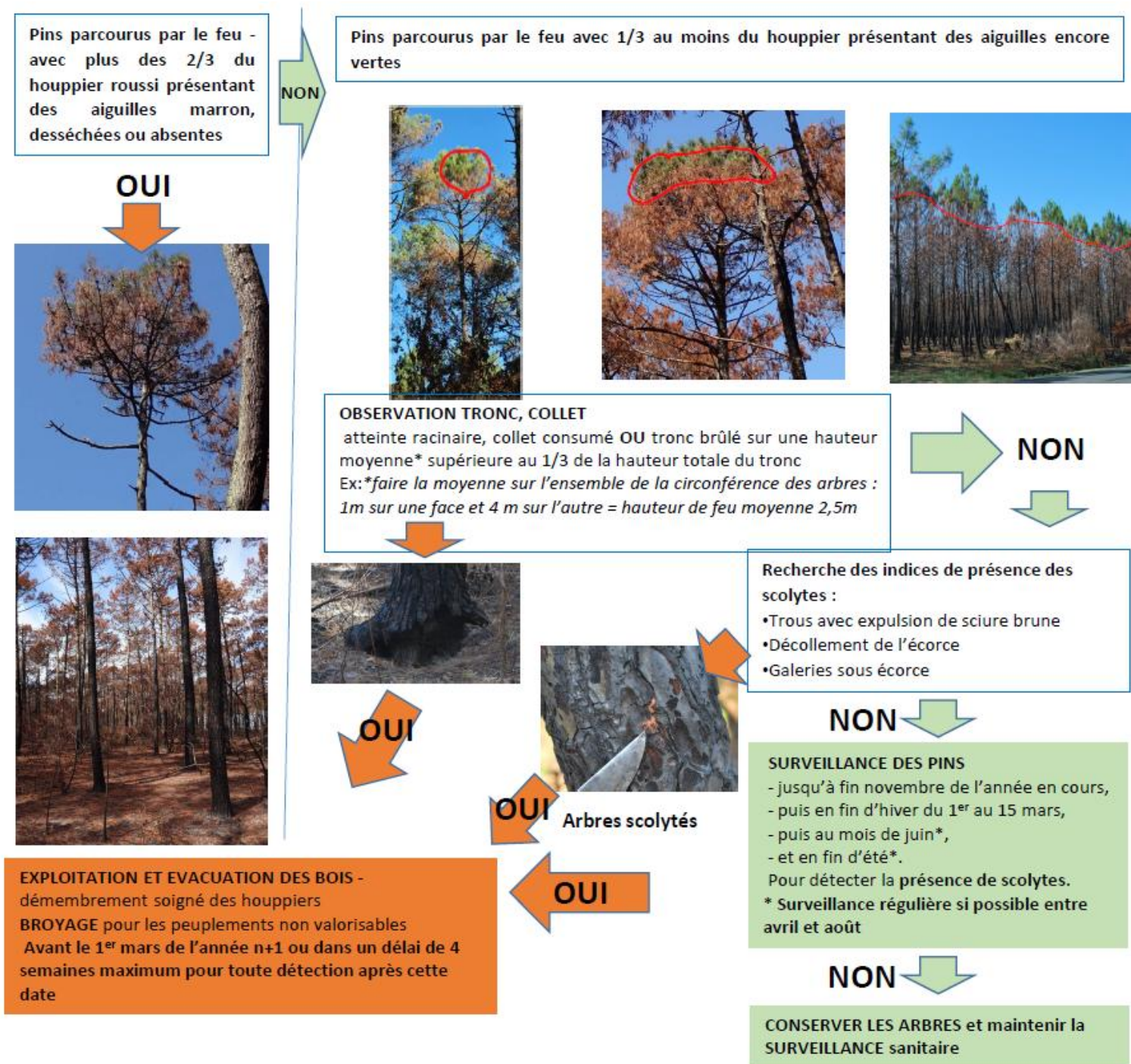


L'hylobe (*Hylobius abietis*) qui est un genre de charançon, est en France le plus important ravageur des reboisements résineux dans leurs premières années. Ses larves se développent dans les souches fraîchement coupées ou sur les systèmes racinaires d'arbres moribonds. Les jeunes adultes peuvent anéantir une plantation en quelques jours par les morsures qu'il effectue sur la tige des jeunes plants. Les deux premières années de plantation doivent faire l'objet d'une attention toute particulière par le sylviculteur. Pour en savoir plus : [site ephytia forêt fiche hylobe](#)



En raison des risques phytosanitaires liés à l'hylobe et au Rhizina, il est **recommandé avant d'envisager un reboisement sur une parcelle incendiée d'attendre au moins le début de l'année 2029**. Le maintien des feuillus voire leur plantation lorsque possible est conseillé pour réduire les risques phytosanitaires rattachés à des organismes nuisibles des résineux entre autres comme la processionnaire du pin, la pyrale du tronc et le fomès.

Logigramme décisionnel



Préconisations SANITAIRES pour l'exploitation des pins à partir du 15 septembre de l'année de l'incendie :

Intervenir en priorité sur les zones de feu classées orange et jaune par la MIG ONF et si possible de la périphérie vers l'intérieur des feux.

· jusqu'au 1er mars de l'année n + 1

La protection des souches contre le fomes par traitement lors de l'abattage est recommandée.

Evacuer les piles de bois impérativement avant le 1^{er} mars de l'année suivant l'incendie.

Ne pas stocker les piles de bois contre des peuplements verts.

Bien démembrer les houppiers restant au sol.



· A partir du 1er mars jusqu'au 31 octobre de l'année suivant l'incendie

Les piles de bois doivent être évacuées dans un délai maximum de 4 semaines après l'abattage. Le reste des préconisations est inchangé.

Le stockage de bois énergie, arbres entiers comportant encore un peu de vert, en bord de piste est à proscrire.